

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

28.08.2017

Dossier complet le :

28.08.2017

N° d'enregistrement :

F09397 P0283

1. Intitulé du projet

PARKING RELAIS DE LA ROSE METRO

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

REGIE DES TRANSPORTS METROPOLITAINS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MONSIEUR PIERRE REBOUD, DIRECTEUR GENERAL

RCS / SIRET

0 5 9 8 0 4 0 6 2 0 0 0 8 7

Forme juridique EPIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|-----------------------------------|---|
| 41. a) | Aire de stationnement ouverte au public de 50 unités et plus. Nota : l'aire de stationnement est strictement réservée aux usagers des transports en communs et aux personnels de la RTM. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la démolition et reconstruction d'un parking relais en vue d'augmenter le nombre de stationnement de véhicules légers de 400 places à environ 1000 places dont 800 seront strictement réservées aux usagers des transports en communs et 200 strictement réservées aux personnels de la RTM.

Le projet est localisé au boulevard du métro, 13013 Marseille à proximité immédiate de la station de Métro "La Rose".

Il sera construit en béton, en superstructure uniquement pour n'imposer aucun obstacle au ruissellement des eaux, sur 4 niveaux ouverts et largement ventilés. Le traitement architectural des façades permettra l'intégration de l'ouvrage dans son environnement.

La perméabilité des sols sera améliorée par un aménagement paysager et la réalisation d'un mail piétonnier végétalisé le long du boulevard du métro.

4.2 Objectifs du projet

Les principaux objectifs du projet sont les suivants:

- * Satisfaire aux besoins des usagers des transports en stationnement et remédier aux stationnements anarchiques aux alentours,
- * Développer les stationnements alternatifs en créant jusqu'à 100 places pour les vélos et 30 places dédiées au covoiturage
- * Favoriser l'accueil des véhicules électriques (voitures et vélo),
- * Satisfaire à la réglementation en matière d'accessibilité et sécuriser les déplacements piéton vers le Pôle d'échange multimodale de La Rose Métro.
- * Offrir 200 places réservées au personnel de la RTM pour permettre le réaménagement lourd des ateliers de La Rose nécessaire au renouvellement des rames de métro de Marseille.
- * Intégrer l'ouvrage dans son environnement par un traitement architectural des façades et par la réalisation d'aménagements paysagers et le création d'un mail piétonnier,
- * favoriser l'autoconsommation de l'énergie renouvelable par l'installation d'équipements photovoltaïques sur son dernier niveau,
- * réduire l'imperméabilisation du terrain existant en offrant un espace végétalisé le long du boulevard du métro.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet sera réalisé en trois phases :

- Phase 1 : Démolition du parking relais existant de 400 places sur 2 niveaux, de l'ensemble des revêtements existants qui imperméabilise le terrain.

- Phase 2 : Construction du nouveau parking relais d'environ 1000 places sur 4 niveaux.

La construction sera effectuée en béton, principalement préfabriqué, en superstructure uniquement.

Le système de fondation sera de nature à ne pas perturber les écoulements d'eau.

Un bassin de rétention sera réalisé et sera suivi d'un séparateur hydrocarbure pour respecter les débits de fuite et la qualité de l'eau dans les réseaux publics.

Les parements de façades seront ensuite réalisés.

Enfin, une couverture photovoltaïque sera installée au dernier niveau en guise d'ombrière et l'ouvrage recevra les installations techniques nécessaires à son fonctionnement.

- Phase 3 : Réalisation des aménagements paysagers, création du mail piétonnier végétalisé et des circulations piétonnes jusqu'au pôle multimodale.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Concernant le Parking Relais :

L'accès au parking de 800 places est destiné aux usagers des transports en communs détenteurs de la carte "Transpass". L'accès de celui-ci se fera depuis le boulevard du métro. Des places spécifiques dédiées au covoiturage, aux véhicules électriques, aux deux roues et au PMR seront aménagées.

Le nombre d'entrées dédié sera fonction de la longueur des voies de stockage et devront permettre d'éviter toute remontée de véhicules sur le boulevard afin de ne pas engendrer de problèmes de circulations ; les sorties déboucheront sur ce même boulevard.

Les niveaux de parking seront desservis par des ascenseurs et des cages d'escaliers. L'ensemble des accès et des circulations intérieures sera sécurisé et contrôlé par vidéosurveillance.

Concernant le parking dédié au personnel de la RTM :

L'accès au parking de 200 places se fera depuis la voie dédiée du 80 boulevard du métro. L'accès est strictement privé, contrôlé et réservé aux personnels détenteurs d'un badge professionnel RTM.

Ce niveau est aménagé en toiture du parking et n'est pas accessible depuis les autres niveaux du Parking Relais. Les accès piétons se feront depuis le site de la RTM sous contrôle d'accès.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis aux procédures administratives suivantes :

- Autorisation au titre de la Loi sur l'eau "AU-IOTA" selon article R214-1 (rubrique 3.1.1.0) du code de l'environnement
- Permis de démolir et de construire selon les articles R421-1 et R421-27 du code de l'urbanisme

Le projet fera également l'objet d'une concertation préalable facultative même s'il n'est ni un facteur de modification substantielle du cadre de vie au sens de l'article L122-1 du code de l'environnement, ni un projet de renouvellement urbain.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|------------------------------------|
| Le parking en superstructure réalisé en béton armé. | |
| Superficie globale du projet de construction : | 6 000 m ² de plein pied |
| Longueur estimée : | 160 mètres |
| Largeur estimée : | 40 mètres |
| Nombre de niveaux : | 4 niveaux |
| Places de stationnements : | 1000 places environ |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Boulevard du Métro
13013 MARSEILLE

Coordonnées géographiques¹ Long. 05° 25' 41" E Lat. 43° 20' 08" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Le projet remplace cependant un ouvrage existant sans modification de la destination de l'ouvrage.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le territoire de Marseille est situé au bord de la Méditerranée. Le projet n'est pas situé dans la bande des 100 m. |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le territoire Marseille Provence est couvert par un PPBE approuvé en 2010 qui fait suite à l'approbation de la cartographie du bruit dans l'environnement par le Conseil communautaire du 18 juillet 2008. Le secteur du projet est bordé par le boulevard du métro, dont le niveau sonore atteint les 50 à 55 db. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le PPR retrait /gonflement des argiles - Zone faiblement à moyennement exposée enjeux peu vulnérable (B3) approuvé le 27/06/2012, s'applique dans le cadre du projet. Le projet se situe en zone inondable - Risques faibles à modérés / Forts. Il n'est pas concerné par le PPR Inondation par débordement de l'Huveaune approuvé le 24/02/2017 ni par le PPR Mouvements de Terrains approuvé le 29/02/2002 |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le secteur de projet est situé : - à plus de 4km de la SIC n°FR9301603 - "Chaîne de l'Etoile - massif du Garlaban" - à plus de 8km de la SIC N°FR930602 - " Calanques et Iles Marseillaises - CAP Canaille et Massif du Grand Caunet" |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Un excédent de matériaux sera lié à la démolition préalable du bâtiment de parking existant. Les matériaux issus de la démolition seront triés et évacués vers les filières de valorisation ou d'élimination dûment autorisées, conformément aux prescriptions des lois sur les déchets du BTP. Le projet engendra également la génération de matériaux de déblais. Les matériaux excédentaires et non utilisés pour les aménagements paysagers seront évacués vers une filière de traitement adéquate. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet nécessitera l'apport en matériaux extérieur du site : enrobés, béton, etc. Les remblais éventuellement utilisés proviendront des déblais conservés sur le site. |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La parcelle est actuellement occupée par un ouvrage de Parking Relais empêchant toute végétation arbustive, buissonnante et herbacée de se développer. L'habitat en tant que tel ne constitue pas un axe de déplacement identifié pour la biodiversité sur le secteur. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|-----------|--|--|--|--|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet respectera les dispositions du plan de prévention des Risques de retrait /gonflement d'argiles et des risques relatifs aux inondations. |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est réalisé en zone urbaine. La parcelle du projet est déjà occupée par un bâtiment qui sera démolli. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet sera conçu de manière à être compatible avec les dispositions relatives au PPR Retrait - Gonflement des Argiles et aux risques d'inondations. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | La phase travaux engendre un risque sanitaire particulier. Un diagnostic amiante avant démolition a été réalisé et révèle la présence d'amiante au niveau des enrobés de chaussée. Le retrait s'effectuera selon un mode opératoire particulier et conforme à la réglementation en vigueur : Plan de retrait / Protection des travailleurs / Traitement des déchets... |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | En phase Exploitation, le projet n'engendre pas d'augmentation significative de déplacements ou trafics puisqu'il a notamment vocation à resorber le stationnement sauvage sur voirie. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | La phase chantier sera génératrice de nuisance sonores. Des mesures de réduction adéquates seront préconisées et contractualisées avec les entreprises chargées des travaux. L'architecture du parking sera étudié de manière à ne pas engendrer de bruits supplémentaires vis à vis des habitations. |

| | | | | |
|-----------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>En phase chantier, les travaux seront susceptibles d'engendrer des vibrations par l'utilisation de certains engins.</p> <p>Des mesures de réductions adéquates seront préconisées et contractualisées avec les entreprises chargées des travaux.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Actuellement, le site présente un éclairage public ainsi des systèmes d'éclairages disposés au niveau de l'ouvrage existant.</p> <p>Une étude d'éclairage sera réalisée afin de permettre une amélioration de celui-ci. Les modalités d'éclairage seront adaptées à la typologie des espaces et seront étudiées de manière à ne pas impacter les habitations présentes aux alentours.</p> |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>La réalisation des travaux est susceptible de générer l'émission de poussières. Toutefois celles ci seront limitées dans le temps.</p> <p>Des mesures de réductions adéquates seront préconisées et contractualisées avec les entreprises chargées des travaux.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>Aucun rejet ne sera effectué directement au milieu naturel. Les surfaces imperméabilisées seront raccordées au réseau d'eau pluviales de la ville de Marseille avec limitation du débit de fuite. Il est prévu la gestion des eaux pluviales via un réseau de collecte et un bassin de rétention enterré sous le parking, avec passage dans un séparateur à hydrocarbures pour les eaux de voiries avant rejet dans le réseau de la ville.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>Les déchets de chantier seront stockés et traités selon la filière adaptée. Les entreprises en charge des travaux devront mettre en place les moyens appropriés pour recueillir et traiter les déchets.</p> |

| | | | | |
|--|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagement), notamment l'usage du sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet va permettre : - de faciliter et de sécuriser la circulation des piétons et des véhicules - de hiérarchiser le stationnement, - d'améliorer le cadre de vie des habitants, - favoriser l'utilisation des transports en communs. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Sans Objet

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Sans Objet

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet s'inscrit dans une volonté d'amélioration de la circulation, du stationnement des véhicules et de la sécurisation des déplacements piétons et deux roues par la création d'un mail piétonnier végétalisé permettant une meilleure desserte du pôle d'échange multimodale comprenant métro et lignes de bus.

Un traitement architectural des façades permettra d'intégrer parfaitement l'ouvrage dans son environnement avec insertion paysagère du projet et végétalisation des espaces libres.

Le traitement des eaux pluviales non existant à ce jour a l'aide de bassin de rétention et de séparateur d'hydrocarbures permettra de réduire la pollution et les effets néfastes sur l'environnement.

Enfin, l'installation d'équipements photovoltaïques sur le dernier niveau permettra l'autoconsommation de l'ouvrage grâce à l'énergie renouvelable.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de construction du parking relais de La Rose Métro viendra en lieu et place d'un parking relais existant et des stationnements anarchiques aux alentours.

Il intègre au mieux les nouveaux enjeux relatifs au stationnement et à l'utilisation des transport en communs.

Conforme en matière d'accessibilité et de sécurité, il améliore le cadre de vie par la création d'un mail piétonnier végétalisé et d'aménagements paysagers. Il favorise également l'utilisation des modes de circulations doux avec le développement des énergies renouvelables et de l'autoconsommation.

Aucun effet notable n'est pressenti sur les thématiques naturelles, humaines et paysagères habituellement traitées dans le cadre des études d'impact. De ce fait, nous estimons que le projet peut être dispensé d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|--|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à MARSEILLE

le, 24.08.2017

Signature



Pierre Rebond